

Je ne renie pas l'accord intervenu lorsque nous nous sommes réunis comme leaders à la Chambre. Je ne demande pas qu'on rétablisse le ministère. Le président du Conseil du Trésor sourit à belles dents. Je puis dire que nous avons bien débattu la question à nos réunions. Le ministre ne voulait pas céder, mais il savait, bien entendu, que le sujet reviendrait sur le tapis à la Chambre. Je préviens la Chambre qu'à l'étude de l'article 4, à moins qu'un député plus important que moi dans le domaine des pêches ne me dame le pion, je proposerai un amendement.

• (8.20 p.m.)

Je voudrais proposer que l'on amende le bill C-207 en faisant de l'article 4 le paragraphe (1) de l'article 4, et en ajoutant immédiatement après un paragraphe (2) portant que le sous-ministre de l'Environnement, lors de sa nomination aux termes du paragraphe (1), est sous-ministre des Pêches. Cela ne nécessite pas une autre personne, mais tout simplement que, puisque nous avons déjà un ministre de l'Environnement qui est également ministre des Pêches, nous devrions également avoir un sous-ministre de l'Environnement qui est, par ailleurs, sous-ministre des Pêches et dont relève le sous-ministre adjoint des Pêches.

Je suppose que je devrais déposer cet amendement, même s'il est impossible de le proposer pendant que nous étudions l'article 3. J'espère toutefois que même si nous n'avons pu avoir gain de cause sur ce point dans nos pourparlers qui ont abouti à une entente entre les leaders à la Chambre, le gouvernement jugera bon de l'accepter. Il réjouirait les membres de mon parti qui s'intéressent aux pêches, et je crois que les députés de circonscriptions de pêcheurs de tout le pays seraient également soulagés de le voir adopté.

M. McGrath: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a-t-il proposé cela sous forme d'amendement ou n'est-ce qu'une suggestion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je donne avis que lorsque nous en serons à l'article 4, j'aimerais le proposer, à moins que mon ami ne me coupe l'herbe sous le pied.

M. McGrath: Mais l'article 4 a été adopté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'avons-nous pas décidé de réexaminer toute la question?

M. McGrath: Non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois si nous avons consenti à réexaminer l'article 3, il s'ensuit que nous consentons à réexaminer l'article 4.

M. le président: Je crains que le débat ne soit purement théorique en ce moment, car l'article 4 a été adopté. Nous pourrions peut-être nous limiter à l'amendement dont la Chambre est saisie et dès que nous en aurons fini, la présidence donnera la parole aux autres députés qui désireraient intervenir.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Lundrigan: Je m'associe à mon collègue de Saint-Jean-Est, qui est très au courant des problèmes des pêches de l'Atlantique, et au nouveau spécialiste des pêches de Winnipeg-Nord-Centre, pour faire quelques commentaires sur le bill et les pêches de la côte est. Puis-je féliciter mes collègues, surtout le député de Saint-Jean-Est, d'avoir proposé l'amendement qui a été accepté sous une autre forme, à en juger par le nouvel amendement proposé par le président du Conseil du Trésor. Je me réjouis en outre de la nomination proposée d'un sous-ministre des Pêches, ou du moins d'une personne ainsi désignée dans le nouveau ministère, proposition qui a été acceptée même par le parti néo-démocratique. Même si nous acceptons l'amendement proposé par le président du Conseil du Trésor, qui tente de concilier notre demande antérieure à l'amendement suggéré par le leader à la Chambre du NPD, je me demande si nous, qui représentons la côte est du Canada, obtiendrons ce que nous réclamons.

Je viens d'assister à une séance du comité des pêches qui a entendu un mémoire du vice-président de la Frozen Fish Trades Association de Terre-Neuve, M. Gus Etchegary. Sa compétence en matière de problèmes des pêches est égale à celle de tous ceux que je connais sur la côte de l'Atlantique. L'association qu'il préside a rédigé un document intitulé: «La pêche hauturière de Terre-Neuve et les ressources en poissons de fond». Ce document, essentiellement, cerne le problème de la pêche en haute mer du littoral atlantique, et non les pêches en eaux intérieures. Voici l'une des conclusions qui se trouvent aux pages 16 et 17 du document:

Il ne s'agit pas seulement des coûts en hausse qui font constamment pression sur le rendement du marché, mais du spectre de la disparition complète des ressources.

C'est là, monsieur le président, l'une des conclusions à laquelle est parvenue la Frozen Fish Trades Association de Terre-Neuve dans un document récent qui contient une enquête merveilleusement fouillée sur la situation de l'industrie de la pêche dans l'Atlantique à l'heure actuelle. Si l'on feuillette les pages de ce document, monsieur le président, et si l'on lit l'exposé fait au comité des pêches, je doute qu'on y trouve un témoignage qui n'ait pas été présenté à la Chambre des communes.

Nous traversons une période, ici au Canada, où la population est de plus en plus déçue par ses institutions gouvernementales. Les Canadiens sont de plus en plus déçus de leurs municipalités tout comme de leurs assemblées législatives provinciales et fédérale. Et ce n'est pas surprenant! Les représentants élus à la Chambre et les représentants élus des autres institutions n'accordent tout simplement pas suffisamment d'attention aux réactions qui leur viennent de la masse.

Nous qui vivons sur la côte est déclarons que nous risquons de perdre une des principales ressources, non seulement de la côte est, mais de tout le Canada. A la Chambre des communes, nous avons dit à la population du Canada, au ministre des Pêches et des Forêts, au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que nous sommes actuellement en très grave difficulté à cause de prises excessives de la part de